

LES RUPTURES INDIVIDUELLES DU CONTRAT DE TRAVAIL



Véronique Ribac
Coralie Koki

formations@france-victimes.fr
assistanceformation@france-victimes.fr

01 41 83 42 21
01 41 83 42 23

Catalogue en ligne : <https://france-victimes.catalogueformpro.com/>

N° SIRET : 339 175 705 00054 | Code APE : 9499Z
N° de déclaration d'activité : 11 75 45287 75 auprès du préfet de Région Ile de France

Public : Directeurs des associations d'aide aux victimes ou collaborateur en charge des questions RH.

Prérequis : Pas de prérequis

Niveau : débutant - intermédiaire

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les différents modes de rupture du contrat de travail et les procédures
- Choisir un mode de rupture
- Mesurer les coûts et les risques contentieux

Programme :

1ère journée

Les différents modes de rupture du contrat de travail

- a) Définition des différents modes de rupture du contrat de travail (hors licenciement économique et rupture conventionnelle collective) en fonction de la nature du contrat de travail (CD/CDI)
- b) La procédure en fonction du mode de rupture choisi
- c) Focus sur le licenciement
 - > 1. Licenciement disciplinaire : cause réelle et sérieuse, faute grave, faute lourde
 - > 2. Licenciement non disciplinaire : inaptitude, absences répétées, insuffisance professionnelle, mésentente

Déterminer le coût en fonction du mode de rupture choisi

a) Indemnités à verser au salarié

b) Régime social et fiscal des sommes dues

c) Les autres sommes à intégrer dans le coût de la rupture

Les différentes notions seront étudiées sous forme de cas pratique : calcul du coût d'un licenciement et d'une rupture conventionnelle

2ème journée

Choisir le mode de rupture adapté

a) Avantages et inconvénients pour chaque mode de rupture

b) Les questions à se poser avant la rupture d'un contrat de travail

c) Quelle place pour la transaction ?

Les différentes notions seront étudiées à travers un jeu de rôle proposé.

La rupture du contrat de travail : cas particuliers

- a) La rupture du contrat de travail du salarié protégé
- b) La rupture du contrat de travail de la femme enceinte, congé maternité et congé paternité, des jeunes parents
- c) La rupture du contrat de travail à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle
- d) La rupture du contrat de travail d'un salarié étranger en situation irrégulière

Organisation :

- **Lieu : Formation en présentiel**, au 27 avenue Parmentier -75011 PARIS
- Nombre de participants maximum : 12
- Session garantie à partir de 8 participants,
- Volume horaire 17 heures décomposées comme suit : **:14 heures de formation**
- Référents pédagogiques : Véronique Ribac, & Isabelle Sadowski
- Référente "Personne en situation de handicap" : Véronique Ribac

Méthodes pédagogiques :

Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les stages pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation. À l'issue de chaque stage ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques. Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le stagiaire a bien assisté à la totalité de la session

Formatrice : Anaïs Carrel, Avocate en droit du travail, formatrice, consultante, spécialiste du milieu associatif.

Évaluation :

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Informations :

- **Véronique Ribac** : Responsable de l'organisme de formation.
formations@france-victimes.fr
- Coralie Koki : assistante formation
assistanceformation@france-victimes.fr
01 41 83 42 23
- N° SIRET : 339 175 705 00054 | Code APE : 9499Z
- N° de déclaration d'activité : 11 75 45287 75 auprès du préfet de Région Ile de France

Tarifs :

- Membres du Réseau **700 €** nets de taxe
- Partenaires : **800 €** nets de taxe
- Hors réseau : **900 €** nets de taxe